

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 11 AVRIL 2016
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Monsieur Alexandre Morin, maire suppléant, préside l'assemblée et madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

SONT ABSENTS :

Madame Dominique Payette, mairesse
Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

- 01- Adoption de l'ordre du jour ;
- 02- Adoption du procès-verbal du 14 mars 2016 ;
- 03- Mot de la mairesse ;
- 04- Mot des conseillers ;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses ;
 - b) Comptes à payer ;
 - c) Comptes à recevoir ;
- 06- Autorisation de signature- Gestion de compte de carte Visa Desjardins ;
- 07- Adjudication du contrat panneau électrique- station de pompage ;
- 08- Demandes de PIIA ;
- 09- Abrogation de l'avis de motion du règlement numéro 2016-02 donnée à la séance du 17 décembre 2015 par monsieur Guy Rochette ;
- 10- Avis de motion du règlement numéro 2016-02 ;
- 11- Règlement no. 2016-03 modifiant le règlement no. G-2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 12- Correspondance ;
- 13- Varia ;
- 14- Période de questions.

04-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-038 Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour avec l'ajout au point 11 du point suivant :

Règlement no. 2016-03 modifiant le règlement no.20 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1-.

04-16-02 Adoption du procès-verbal du 14 mars 2016

Résolution 2016-039 Il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2016-03, séance ordinaire du 14 mars 2016.

04-16-03 Mot du maire suppléant

- Monsieur Alexandre Morin informe la population que le tirage au sort pour les emplacements de canots aura lieu le lundi 9 mai 2016 à 19h00 avant la séance du conseil, les informations sont disponibles sur le site internet et dans le prochain Delageois.
- Monsieur Alexandre Morin, informe la population que le sondage concernant les perspectives d'avenir de notre municipalité relativement au projet de fusion sera diffusé dans le prochain Delageois et sur le Web pour ceux qui désirent y répondre en ligne. Nous encourageons la population à y répondre en grand nombre, il est important pour les membres du conseil de connaître votre opinion. Par la suite, une rencontre citoyenne se tiendra le mercredi 1^{er} juin à 19h00 au Manoir du Lac-Delage.
- Monsieur Alexandre Morin nous informe que nous transmettrons dans le prochain Delageois de l'information concernant l'utilisation des produits ménagers et des petites habitudes de vie que tous peuvent adopter dans notre quotidien pour protéger notre environnement. À Lac-Delage, nous croyons que nous pouvons nettoyer sans « phosphatez » !
- Il y aura conférence de presse pour l'annonce de la subvention PIQM le lundi 18 avril à 10h00 à la salle du conseil municipal.

04-16-04 Mot des conseillers

- Monsieur Brian Ross informe la population que c'est le 14 et 15 mai prochain que se tiendra la vente de garage au Lac-Delage.
- Monsieur Ross informe la population que le projet de mise-en-valeur des œuvres de Krieghof va bon train et que les premières œuvres seront bientôt prêts à être installer dans la salle du Conseil.

04-16-05 Gestion administrative

a) Comptes à payer

Résolution 2016-040 ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 mars 2016 et les factures payées totalisent un montant de 181 032,82 \$ incluant les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 31 mars 2016, et ce, selon les échéances prescrites.

CERIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Josée Desmeules, directrice générale par intérim certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

b) Taxes à recevoir

Madame Desmeules, directrice générale par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 31 mars 2016 qui totalisent un montant de 45 693,43 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document.

04-16-06 Autorisation de signature- Gestion de compte de carte Visa Desjardins

Résolution 2016-041 Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE Ville de Lac-Delage délègue à madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim et madame Dominique Payette, mairesse, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE Ville de Lac-Delage soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou

les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE Ville de lac-Delage s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnants et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim et madame Dominique Payette, mairesse, soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim et madame Dominique Payette, mairesse, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ;

QUE la présente résolution remplace la résolution 2015-057.

04-16-07 Adjudication du contrat panneau électrique- station de pompage

Résolution 2016-042 ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions tenue le mardi 5 avril à 11h00 A.M. à la salle du conseil municipal, trois soumissions ont été reçues pour le contrat du panneau électrique à la station de pompage dont;

Soumissionnaires	Montant soumis (taxes incluses)
1. Filtrum inc	28 973,70 \$
2. Allen Entrepreneur Général inc.	31 848,08 \$
3. Turcotte (1989) inc.	34 248,18 \$

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Claude Gagnon, ing. M.Sc. de chez Tetra Tech QI inc. d'accepter la plus basse soumission conforme, soit Filtrum inc. au montant de 28 973.70 \$ (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rochette, conseiller et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum inc. au montant de 28 973,70 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit prise à même le règlement d'emprunt no.2013-03.

04-16-08 Urbanisme- Intégration au PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale)

Résolution 2016-043 ATTENDU QU'une demande de permis de construction neuve a été déposée par madame Hinse et monsieur Therrien sur le lot 5271994 sur l'avenue du Lac St-Charles;

ATTENDU Que cette construction est localisée dans la zone 16-HA , zone nécessitant la conformité avec le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les éléments à respecter et qu'il recommande l'intégration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, et appuyé par Guy Rochette, conseiller, et unanimement résolu ;

QUE la demande de permis no. 2016-04, soit déclarée conforme au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Résolution 2016-044 ATTENDU QUE huit (8) demandes de permis de construction seront déposées par Construction Richard Cliche inc. relativement à la construction de maisons en rangées (2 maisons en rangée de 4 unités chacune) sur les lots 5 730 398 et 5 730 399;

ATTENDU QUE ces constructions sont localisées dans la zone 11-HB, zone nécessitant la conformité avec le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE le plan d'implantation projet ainsi que les plans d'architecture déposés pour l'analyse doivent être modifiés avant l'émission des permis pour respecter un minimum d'un (1) mètre au niveau du décroché en façade ;

ATTENDU QUE ce dernier point ne vient aucunement empêcher le respect des critères du PIIA et qu'il y a lieu de recommander la conformité ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les éléments à respecter et qu'il recommande l'intégration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, conseiller, et appuyé par Bruce Wallace, et unanimement résolu ;

QUE les demandes de permis no. 2016-05 à 2016-12, soient déclarées conformes au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

QUE la résolution 2015-049 soit abrogée considérant que les demandes de permis déposées par Habitalia ne sont plus valides.

04-16-09 Annulation de l'avis de motion du règlement numéro 2016-02 donnée à la séance du 17 décembre 2015 par monsieur Guy Rochette ;

Résolution 2016-045 Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, et appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal annule l'avis de motion donné par Guy Rochette le 17 décembre 2015 pour l'adoption du règlement d'emprunt au montant de 2 500 000\$ pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre des travaux du Programme d'infrastructures d'aqueduc et d'égout (PIQM).

04-16-10 Avis de motion du règlement numéro 2016-02 décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre des travaux du Programme d'infrastructures d'aqueduc et d'égout (PIQM)

Avis de motion est donné par Guy Rochette, conseiller, concernant l'adoption prochaine d'un règlement d'emprunt 2016-02 décrétant un emprunt de 3 830 000 \$ pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre des travaux du Programme d'infrastructures d'aqueduc et d'égout (PIQM).

04-16-11 Règlement no. 2016-03 modifiant le règlement numéro G-2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

Résolution 2016-046 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement no. G-2009-02 afin de modifier la taxe municipale pour le 9-1-1;

Il est proposé par Brian Ross, conseiller, et appuyé par Bruce Wallace, et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit:

1. L'article 2 du règlement G-2009-02 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

04-16-12 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

04-16-13 Varia

04-16-14 Période de questions

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Alexandre Morin, maire suppléant, propose de répondre aux questions des citoyens présents.

- Un citoyen demande qu'advenant un sinistre (feu) où il y aurait perte totale de sa résidence, il aimerait savoir si la reconstruction de sa résidence serait possible avec droits acquis dans le contexte où le nouveau RCI empêcherait une reconstruction sur le même terrain.

Madame Josée Desmeules s'informerait à la CMQ afin de répondre à la question lors de la prochaine séance.

- Un citoyen demande s'il est possible de ramasser les bacs bruns plus souvent lors des périodes de chaleur durant l'été pour éviter les verres blancs.

Monsieur Wallace prend bonne note des commentaires et sait que c'est un problème mais qu'il serait peut-être le temps de refaire une publication dans le Delageois pour informer et donner des trucs pour éviter cette problématique et sensibiliser les gens sur l'importance du compostage.

04-16-15 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-047 Il est proposé par monsieur Guy Rochette, conseiller, appuyé par Bruce Wallace, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20h30.

Alexandre Morin, Maire suppléant

Josée Desmeules, directrice générale par intérim